

GDF SUEZ

CHARTRE DE
L'ENVIRONNEMENT

SOMMAIRE

INTRODUCTION

- ▶ Chapitre 1
**L'environnement et
le Développement durable** 9
 - S'engager

- ▶ Chapitre 2
**Principes
de mise en œuvre** 19
 - Comprendre
 - Savoir-faire
 - Partager

Parce que l'environnement est au cœur de ses métiers, GDF SUEZ a choisi de faire figurer parmi ses valeurs communes essentielles le respect de l'environnement pour améliorer durablement la qualité de la vie.

Pour les collaborateurs de GDF SUEZ, il ne s'agit pas seulement de mettre à la disposition des clients les techniques les plus efficaces et les meilleurs savoir-faire ; il s'agit aussi d'une éthique et d'un engagement au service de l'environnement et du développement durable.

La charte d'environnement rappelle que le respect de l'environnement est au cœur de notre philosophie et de notre stratégie. Je considère qu'il est indispensable que chacun de nous s'inspire de ces principes dans son action quotidienne.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. Mestrallet', with a stylized flourish extending from the end.

Gérard MESTRALLET

CHAPITRE 1

L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE

GDF SUEZ reconnaît son engagement particulier en matière d'environnement et prend en compte dans son action les objectifs du développement durable¹ dans ses dimensions écologique, économique et sociale.

Pour chacun de ses domaines d'activités, le Groupe applique les normes fixées par les réglementations en vigueur.

Le Groupe conduit les recherches nécessaires à cette fin. Il utilise les méthodes et les techniques économiquement acceptables les plus aptes à réduire les atteintes à l'environnement, à améliorer la protection de la nature et à promouvoir le développement durable.

1. Le développement durable a été défini comme le développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Rapport de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement (Commission Brundtland), 1987.

S'ENGAGER | **1.1** |

- ▶ La prise en compte de l'environnement et du développement durable
- ▶ Le respect de la loi en matière de protection de l'environnement et de santé publique
- ▶ L'organisation et les responsabilités
- ▶ La mobilisation de chaque collaborateur

COMPRENDRE | **2.1** |

- ▶ L'analyse environnementale
- ▶ La prévention des risques
- ▶ La gestion des crises
- ▶ L'écoute

SAVOIR-FAIRE | **2.2** |

- ▶ La recherche et le développement
- ▶ La réduction des nuisances et l'amélioration de l'environnement
- ▶ Le recyclage et l'éco-efficience

PARTAGER | **2.3** |

- ▶ La communication
- ▶ Le partenariat
- ▶ La sensibilisation, l'éducation et la formation
- ▶ Le mécénat

S'ENGAGER | 1.1 |

Pour GDF SUEZ, le respect de l'environnement et de l'homme, acteur et sujet de cet environnement, fonde son identité et ses valeurs. Ce respect se manifeste par le professionnalisme et l'engagement au quotidien de chaque collaborateur du Groupe.

Le Conseil d'administration de GDF SUEZ, le Comité pour l'éthique, l'environnement, et le développement durable, les conseils d'administration et les directions générales des sociétés veillent à la conformité des actions conduites avec cet engagement et déterminent et communiquent chaque année les objectifs nécessaires à son respect.

► **La prise en compte de l'environnement et du développement durable**

A tous les niveaux de décision du Groupe, la politique générale, les projets, les investissements, les réalisations et la gestion s'attachent à prendre en compte les objectifs de respect de l'environnement et de développement durable.

Les sociétés veillent à ce que les solutions mises en œuvre, les achats de matières premières et de produits, les prestations de service de ses fournisseurs et partenaires s'attachent à répondre aux exigences de l'environnement, dans des conditions qui les rendent acceptables d'un point de vue économique, politique et social.

Les sociétés gèrent leurs sites d'intervention de façon à réduire autant que possible l'impact négatif qu'ils pourraient avoir sur l'environnement à court et à long terme.

► **Le respect de la loi en matière de protection de l'environnement et de santé publique**

Dans tous les pays, les sociétés agissent dans le respect des prescriptions légales et réglementaires en matière d'environnement et de santé publique.

Elles s'efforcent, dans la mesure des possibilités techniques et économiques, d'aller au-delà de ces prescriptions pour répondre à une demande des clients, des autorités ou encore de la communauté.

Dans les pays où la réglementation est en voie de constitution, les sociétés adoptent ou proposent les mesures utiles à la protection de l'environnement, compte tenu des normes internationales en vigueur et en fonction des résultats d'études d'impact exigées par les autorités.

Pour la protection de la santé publique, elles adoptent dans ces pays, en fonction de leurs propres expériences et savoir-faire, des référentiels qui tiennent compte des normes en vigueur les plus strictes applicables en la matière.

Lorsque le respect des prescriptions légales et réglementaires rend nécessaire l'intervention des propriétaires des installations et des sites que les sociétés gèrent, ces dernières prennent toutes les mesures en leur pouvoir pour amener ces propriétaires à réaliser les actions indispensables.

Lors de l'élaboration des plans à moyen terme et des projets futurs, les sociétés s'efforcent de prendre en compte les attentes de la communauté.

► **L'organisation et les responsabilités**

GDF SUEZ et ses principales filiales désignent un délégué à l'environnement et mettent en place aux niveaux appropriés une organisation et les moyens nécessaires pour assurer une bonne gestion de l'environnement.

Les sociétés concernées établiront des programmes d'action pour l'environnement cohérents avec les objectifs de GDF SUEZ. Elles définiront des procédures de fonctionnement et de contrôle ainsi que des

objectifs spécifiques.

Ces objectifs sont assortis d'indicateurs de réalisation, de façon à conduire par étapes l'ensemble des activités de ces sociétés vers des systèmes de management environnemental certifiables.

► **La mobilisation de chaque collaborateur**

Une sensibilisation et une formation adaptées seront prévues à l'attention de chaque collaborateur, suivant sa fonction, dans les domaines des exigences environnementales et la mise en œuvre des meilleures pratiques spécifiques aux métiers. Les sociétés informeront les collaborateurs des conséquences pénales et civiles des infractions.

L'évaluation des collaborateurs prend en compte leur action en faveur de la protection de l'environnement dans le cadre de leur activité professionnelle.

Chaque collaborateur contribue par son action personnelle à l'atteinte des objectifs fixés par les programmes d'action pour l'environnement, et à la détection et à la prévention de toute anomalie pouvant compromettre le respect de l'environnement, la sécurité au travail ou la santé des utilisateurs.

Des actions de prévention d'accidents pouvant affecter l'intégrité des personnes et de leur environnement sont conduites en permanence.

CHAPITRE 2

PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE

COMPRENDRE | **2.1** |

GDF SUEZ observe l'environnement pour mieux le comprendre et concevoir ainsi des procédés performants, économes, utiles à sa protection et à son amélioration.

GDF SUEZ mesure l'impact de ses activités sur l'environnement pour mieux les gérer et maîtriser les risques en s'efforçant de préserver les ressources naturelles et leurs équilibres.

► **L'analyse environnementale**

Les émissions et les impacts environnementaux de nos activités sont identifiés et évalués suivant les prescriptions légales et réglementaires, afin de déterminer et mettre en œuvre les actions correctives appropriées et de fixer des objectifs d'amélioration. La performance environnementale de nos activités et la pertinence des mesures concernant les émissions et les nuisances font l'objet d'évaluations régulières.

► **La prévention des risques**

GDF SUEZ fonde sur la prévention ses actions destinées à protéger la santé, l'hygiène, la sécurité et l'environnement.

Le Groupe évalue régulièrement les risques et prévoit des contrôles réguliers afin de prévenir tout risque d'accident ou d'incident pouvant résulter de ses activités ou pouvant affecter la qualité de la production, du service au client ou de l'environnement.

Lorsque des risques manifestes d'atteintes à l'environnement sont identifiés, les mesures les plus adaptées en l'état de connaissance et des moyens disponibles sont prises sans tarder afin de les minimiser voire de les éliminer.

► **La gestion des crises**

Les sociétés évalueront les crises susceptibles de les affecter et établissent les plans d'action en situation de crise correspondants, afin de minimiser l'impact des dysfonctionnements sur la santé et la sécurité des personnes, l'environnement, le bon fonctionnement des installations et la qualité des produits et services.

Les plans d'action de gestion de crise seront au fur et à mesure de leur mise en place régulièrement tenus à jour et testés au moyen d'exercices.

► **L'écoute**

Les sociétés sont à l'écoute des attentes de leurs clients, des riverains, des collaborateurs et de la communauté en matière de protection de l'environnement.

Elles engagent un dialogue constructif avec les autorités en charge de la réglementation ainsi qu'avec les organisations et institutions environnementales.

SAVOIR-FAIRE | 2.2 |

Les métiers de GDF SUEZ proposent des solutions adaptées à chaque contexte particulier pour promouvoir la protection de l'environnement et le développement durable.

Les sociétés conduisent des programmes de recherche et encouragent l'innovation pour l'amélioration continue et la création de procédés répondant aux attentes de leurs clients ou de la Société, et rendus nécessaires par l'évolution des réglementations.

Le Groupe développe les savoir-faire visant la qualité et à la sécurité, à la valorisation et le recyclage des matériaux, l'économie des ressources naturelles, ainsi que la réduction des nuisances.

► **La recherche et le développement**

Le Groupe conduit des programmes de recherche d'innovation et de développement pour mieux comprendre les phénomènes environnementaux, réduire les risques et les impacts sur l'environnement, et pour préserver ainsi le milieu naturel et le cadre de vie.

► **La réduction des nuisances et l'amélioration de l'environnement**

Le Groupe s'attache à limiter les nuisances aux personnes et à l'environnement qui résulteraient de ses activités.

Il cherche à améliorer de façon dynamique et continue l'environnement au bénéfice de ses clients, de ses collaborateurs et de la communauté entière, en tenant compte du nécessaire équilibre entre les besoins écologiques, économiques et sociaux.

Il veille à la bonne intégration et à l'entretien des sites opérationnels dans leur environnement.

► **Le recyclage et l'éco-efficience**⁽²⁾

Le Groupe développe, propose et applique des méthodes visant à favoriser le recyclage et la valorisation des déchets résultant de ses activités propres ou de celles de ses clients, en cohérence avec la faisabilité technique et économique de telles opérations.

Il étudie, conçoit, développe et met en œuvre des techniques et des procédés à haute performance environnementale et demande à ses partenaires et fournisseurs de faire de même.

Il favorise la production et l'utilisation d'énergies renouvelables.

Il s'efforce d'optimiser ses propres consommations d'énergie, d'eau et de matières premières pour l'ensemble de ses activités. Il incite ses clients à faire de même.

2. *Accroître la valeur d'un bien ou d'un service tout en réduisant son impact environnemental.*

PARTAGER | **2.3** |

GDF SUEZ et ses filiales s'attachent à faire connaître leurs objectifs et les résultats des progrès environnementaux auprès de leurs collaborateurs, leurs clients, leurs actionnaires, leurs partenaires, les autorités chargées de la protection de l'environnement et la communauté dans son ensemble.

GDF SUEZ et ses filiales s'attachent à maintenir un dialogue ouvert avec le public, développent des actions de conseil et de publication, assurent des activités de formation, de sensibilisation, dans un esprit de transparence, d'écoute et de partenariat.

► **La communication**

Une politique active de communication, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des sociétés, vise à garantir la lisibilité de la politique environnementale, des recherches, des réalisations, ainsi que des résultats en termes d'amélioration continue et d'innovation.

Les collaborateurs de GDF SUEZ sont informés des programmes d'action concernant l'environnement pour qu'ils puissent contribuer personnellement à la réalisation des objectifs environnementaux fixés à l'échelle de leur société.

Dans chaque activité concernée, un rapport sur la prise en compte de l'environnement est régulièrement publié, au niveau approprié, pour faire connaître les progrès réalisés sur l'environnement, la sécurité et la santé, ainsi que les objectifs d'amélioration programmés.

► **Le partenariat**

Le Groupe s'efforce de développer avec ses partenaires un esprit de coopération et de respect mutuel. Le dialogue s'impose comme un outil essentiel pour prévenir tout conflit potentiel.

Le Groupe collabore avec les tiers à la réalisation d'études et d'actions sur le développement de solutions en faveur du respect de l'environnement et du développement durable ainsi qu'à des études sur les niveaux d'exigences environnementales souhaitables.

► **La sensibilisation, l'éducation et la formation**

Le Groupe cherche à promouvoir auprès de ses clients et de la communauté entière l'utilisation rationnelle de l'énergie, de l'eau et des matières premières.

Il participe à des programmes de sensibilisation et d'éducation environnementale en partenariat avec les organismes concernés, pour que les pratiques au quotidien concourent au développement durable.

► **Le mécénat**

GDF SUEZ et ses filiales conduisent une politique de mécénat qui prévoit des actions en faveur de l'environnement et des populations qui souffrent d'atteintes à leur environnement.

La Charte de l'Environnement a été réalisée
par la Direction de l'Environnement
en collaboration avec la Direction
des Communications.

Les traductions de ce document pouvant être sujettes à interprétation, seules les versions française et anglaise font office de référence.

Ce document a été imprimé sur un papier couché 100% recyclable et biodégradable, fabriqué et blanchi sans chlore dans des usines européennes certifiées ISO 9001 (qualité) et ISO 14001 (environnement). Les pâtes ayant servi à sa fabrication ont été obtenues à partir d'arbres provenant de forêts européennes certifiées PEFC, gage d'une gestion forestière durable. Ce papier ne contient pas de métaux lourds (taux inférieur à 100 ppm).

Edition juillet 2008